

SEANCE DU 27 AVRIL 2011

L'An deux mil onze, le Vingt Sept Avril à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : MM DESPUJOLS J. BARGUES D. BEYLARD S. MME CASTANIER V. CHABAN J.M. MME CHAVEROCHE A. MM ENCINAS R. LEAL J.P. LEPINE J. MAZZI P. MMES REAUT J. SEUVE A. VERDU R. ZHAR M'B.

Etait excusée : MME DERVAU L. qui a donné procuration à M. DESPUJOLS J.

Secrétaire de séance : MME CASTANIER

Date de convocation : 21 avril 2011

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21.12.2010

Après lecture faite par M. DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 Décembre 2010.

Remarques

- *Place d'Armes* : le maître d'oeuvre examine les candidatures suite à l'ouverture des plis le 15 avril 2011.

- *Sémoctom* : Mise en place de nouveaux bacs pour la distribution des ordures ménagères.

ORDRE DU JOUR

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

M. BEYLARD, Président de la Commission Finances, présente le compte administratif 2010.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Après examen de toutes les écritures de 2010, il se dégage un résultat de l'exercice 2010 de :

SECTION D'EXPLOITATION

Réalisations Dépenses : 714 355.60
Recettes : 797 185.00 d'où un excédent de 82 829.51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations Dépenses : 296 910.62
Recettes : 207 078.46 d'où un déficit de 89 832.16 €

RESULTAT DE CLOTURE 2010

Compte tenu du solde d'exécution de 2009, le résultat de clôture pour 2010 est le suivant :

Section de Fonctionnement :	+186 826.04 €
* Excédent reporté 2009 :	103 996.53
* Excédent 2010 :	82 829.51
Section d'Investissement :	-75 600.79 €
* Excédent reporté 2009 :	14 171.37
* Déficit 2010 :	89 832.16

Monsieur le Maire ne pouvant prendre part au vote se retire et M. BEYLARD, Président, demande aux Conseillers de se prononcer sur ces réalisations.

A l'unanimité, par 14 voix pour, le compte administratif 2010 est approuvé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, décide - à l'unanimité - de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent :	82 829.51
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	103 996.53
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent :	186 826.04

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	89 832.16
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	14 171.37
Résultat comptable cumulé au D001	déficit :	-75 660.79
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		11 000.00
Recettes d'investissement restant à réaliser		36 000.00
Solde des restes à réaliser		25 000.00

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)		50 660.79
En excédent reporté à la section de fonctionnement		136 165.25

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement

Recettes : R 002 Excédent reporté : 136 165.25 Euros

Section d'Investissement

Déficit : D 001 solde d'exécution N-1 : -75 660.79 Euros

Recettes : R1068 excédent de fonctionnt capitalisé : 50 660.79 Euros

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de 2010, dressé par Monsieur le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET UNIQUE 2011

- SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

A l'unanimité, par 15 voix pour, le Conseil Municipal décide d'attribuer à la Caisse des Ecoles une subvention de 13 250.00 €.

- SUBVENTION AU C.C.A.S.

Nous avons reçu une subvention sur la Pass Foncier de 2 000 euros en 2010. Aussi, le Conseil Municipal en accord avec les membres du C.C.A.S. décident d'attribuer une subvention de 5 000 € au lieu de 7 000 €.

- CONTRIBUTIONS DIRECTES : VOTE DES 3 TAXES

M. BEYLARD - Président de la Commission Finances - rappelle les taux de référence communaux 2010 au niveau :

Taxe d'Habitation	10.55
Taxe Foncière Bâti	12.49
Taxe Foncière Non Bâti	40.31

Le Président de la Commission Finances propose d'augmenter le taux des taxes de 1.50 % soit :

Taxe d'Habitation	: de 10.55 % à 10.71%
Taxe Foncière Bâti	: de 12.49 % à 12.68%
Taxe Foncière Non Bâti	: de 40.31 % à 40.91%

Le montant total du produit attendu s'élève à 289 753 €.

Les taux des 3 taxes sont mis au vote et acceptés à l'unanimité par 15 voix pour.

Mme VERDU a attiré l'attention sur le fait que la légère augmentation des taux à RIONS vient s'ajouter à la petite progression des impôts à la Communautés de Communes.

En effet et pour la première fois, cette année, compte-tenu de la REFORME TERRITORIALE, les communautés de Communes ont dû voter les taux d'impôts à la place de ceux du département.

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation des taxes communales sont en deçà du cours de l'inflation.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. BEYLARD présente l'état des subventions accordées aux différentes associations rionnaises et extra-rionnaises. Les dossiers ont été débattus dans le cadre de la Commission Vie Associative.

Après examen des demandes, ont été accordées par 15 voix pour :

Amicale Sapeurs Pompiers	:	700 € + 400.00 € si Halloween a lieu
Corps Jeunes Sapeurs Pomp	:	350 €
A.S.R. Football	:	3 000 €
Automne Vermeil	:	900 €
CDC Vallon Artolie	:	5 000 € (pour le festival à Rions)
Gym-Tonic	:	1 200 €
Moto-Club	:	300 €
Sauvegarde Rions	:	1 600 €
Cadets Cadillacais Béguey	:	300 €
FNACA	:	50 €
Musaraigne	:	1 000 €
Amicale Anciens Combattants	:	150 €
Les Jardins de la Citadelle	:	600 €
Refuge des Clochards Poilus	:	305 €
Ici et Ailleurs	:	200 €
Prévention Routière	:	80 €

TOTAL	:	16 135 € voté 16 240 €

- PARTICIPATION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la bibliothèque municipale la somme de 1 400.00 € pour l'achat de livres et 300.00 € pour l'achat de petits matériels.

AVANCEMENT DE GRADE : TAUX DE PROMOTION DES AGENTS PROMOUVABLES

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un dispositif qui permet à la collectivité de fixer, par décision de l'assemblée délibérante prise, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être

promus à un avancement de grade, en déterminant un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur le taux pouvant varier de 0 à 100 % et qu'il n'est pas prévu de donner un caractère annuel obligatoire à la délibération fixant le taux et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer si elle le souhaite la durée de validité de la décision prise et de prévoir une périodicité de révision.

M. ENCINAS explique aux conseillers les statuts particuliers de la fonction publique territoriale (classement indiciaire et durée de carrière). Il demande qu'un taux de promotion soit voté pour chaque cadre d'emplois et du grade d'avancement proposé en fonction de la nécessité la collectivité.

Après discussion, M. le Maire propose un taux de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité, pour une période d'un an ce qui est conforme à la réglementation.

Par vote à main levée :

7 pour MMES CASTANIER SEUVE MMS DESPUJOLS (+ MME DERVAU par procuration) CHABAN LEPINE ZHAR

5 abstention MMES CHAVEROCHE REAUT VERDU MMS BARGUES BEYLARD

3 contre MM ENCINAS LEAL MAZZI,

il est décidé :

- d'appliquer un taux de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité
- la période de révision sera annuelle

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2011

Le Budget Unique a été élaboré par M. BEYLARD qui le présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à Caract général	293 200	13 - Remb Rémun Pers	5 000
012 - Charges de Personnel	353 300	70 - Produit Ventes	53 400
65 - Charges Gestion courante	116 000	73 - Impôts et Taxes	330 753
66 - Charges Financières	13 500	74 - Dotations Subventions	397 479
67 - Titres annulés	520		
68 - Dotations Amortissement	3 000		
73 - Atténuation Charges	840	75 - Produit Gestion Cour	28 500
022 - Fonds de Roulement	32 064.25		
023 - Virt à la section Invest	138 873	002 - Exc Ant reporté	136 165.25

	-----		-----
TOTAL GLOBAL	951 297.25		951 297.25

SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Rembt capital Emprunts	27 500	1068 - Excéd capitalisé	50 660.79
20 – Immobil Incorporel (dont 10 000 € pour études)	13 000	10222 - FCTVA	11 013
		10223 - TLE	27 443
21 - Immobil Corporel	190 000	1323 - Conseil Général	34 000
042 - Amortissement	6 000	1323 - FDAEC	17 171
		1341 - DGE	6 000
001 - Déficit Inv Reporté	75 660.79	1321 - Etat	21 000
		2804 - Subv Equipt	6 000
		021 - Virt de section fonct	138 873

	-----		-----
TOTAL GLOBAL	312 160.79		312 160.79

Les travaux d'investissement proposés au conseil municipal sont les suivants :

Etude Convention Aménagement Ecole	:	10 000
Consolidation des Remparts (Reste à réaliser)	:	6 000
Parking Cimetière	:	17 000
Achat Banc Aire de jeux Enfants	:	300
Attaches chevaux	:	2 600
Achat Logiciel Mairie	:	1 500
Auberge Ancienne poste : Volets + porte	:	5 000
Achat Mobilier Ecole	:	1 200
Extension réseau Téléphonique	:	8 500
Eclairage Public	:	5 000
Création City Stade	:	65 000
Aménagement Bureau d'Accueil	:	4 700
Illuminations	:	2 500
Aménagement Place d'Armes	:	60 000
Signalisation Voirie : bornes panneaux plaques de rues	:	5 700
Rénovation et électrification Cloche N° 4	:	5 000

Le Maire indique au Conseil Municipal que ce budget a été élaboré à la suite de plusieurs réunions de travail de la Commission Finances.

Ainsi présenté, Monsieur le Maire demande de voter le Budget Unique 2011. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont votées à l'unanimité.

DEMANDE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011

- CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget 2011 la création d'un City Stade estimé à 53 668.80 € HT soit 64 187.88 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord quant à la réalisation de ce projet
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès de Madame la Sous-Préfète de la Gironde une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

- CREATION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget 2011 la création d'un city stade estimé à 53 668.80 € HT soit 64 187.88 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord quant à la réalisation de ce projet
- mandate Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Président du Conseil Général afin de solliciter une subvention
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

- RENOVATION ET ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE

N° 4

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant des travaux s'élève à 4 114.50 € HT soit 4 920.94 € TTC pour la rénovation et l'électrification de la cloche N°4.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord quant à la réalisation de ce projet
- mandate Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Président du Conseil Général afin de solliciter une subvention
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

- AMENAGEMENT PLACE D'ARMES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget 2011 l'aménagement de la Place d'Armes estimé à 52 293.40 € HT soit 63 738.91 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord quant à la réalisation de ce projet
- mandate Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Président du Conseil Général afin de solliciter une subvention
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

- RENOVATION ET ELECTRIFICATION CLOCHE N° 4

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant des travaux s'élève à 4 114.50 € HT soit 4 920.94 € TTC pour la rénovation et l'électrification de la cloche N°4.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord quant à la réalisation de ce projet
- mandate Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles afin de solliciter une subvention
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

- AMENAGEMENT PLACE D'ARMES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget 2011 l'aménagement de la Place d'Armes estimé à 52 293.40 € HT soit 63 738.91 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord quant à la réalisation de ce projet
- mandate Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Président du Conseil Général afin de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

ADELFA (Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre la Grêle) : Renouvellement Cotisation 2011

Pour de soutenir la viticulture, le Conseil Municipal décide de renouveler sa cotisation pour l'année 2011 d'un montant de 200.00 €. Cette dépense sera inscrite au budget unique 2011.

REFUGE DES CLOCHARDS POILUS : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT 2011

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de partenariat avec cette association pour l'accueil des chiens errants. Une subvention de 305.00 € est attribuée pour 2011.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE L'ARTOLIE

- LOGEMENT D'URGENCE : NOMINATION D'UN REFERENT

Pour le logement d'urgence, chaque commune doit nommer un référent. A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Madame CHAVEROCHE Annie, vice-présidente du C.C.A.S.

- MODIFICATION DES STATUTS POUR CHANGEMENT SIEGE SOCIAL

Vu la rédaction actuelle des statuts,

Vu le changement de siège social de la communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire N°201034 en date du 7 octobre 2010

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la modification des statuts tels que annexé à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES ENFANTS SCOLARISES A RIONS ET RESIDANT DANS UNE AUTRE COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que l'école de RIONS accueille des enfants de communes qui n'ont pas d'école et qu'il a lieu de faire participer ces communes aux frais de scolarisation de leurs enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe le montant de la participation à 675 € par enfant pour l'année scolaire 2010/2011
- charge M. le Maire de mettre en place une convention avec chacune des communes de résidence concernée.

SCHEMA SUR LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire porte à connaissance le projet de regroupement des Communautés de Communes de la Gironde établi par le Préfet ainsi que les 7 scénarios envisageables pour la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie. Il rappelle que le débat aura lieu en conseil municipal qui devra se prononcer prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 30.